

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
15447

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : D 47d - Les Pennes Mirabeau - Requalification urbaine de la Vieille route de la Gavotte, Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune des Pennes Mirabeau envisage, en accord avec le Département des Bouches-du-Rhône, la requalification urbaine d'une section de la RD 47d, dite Vieille route de la Gavotte en agglomération, afin d'intégrer les modes actifs de déplacement, favoriser l'accès aux transports en commun et ainsi fluidifier le trafic routier.

L'aménagement prévoit la création de trottoirs, de places de stationnement et la prise en compte des modes doux ainsi que la mise en discrétion des réseaux d'alimentation électriques et de télécommunications.

Le projet étant situé sur le réseau routier départemental et en agglomération, le Département doit transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage à la Commune afin de lui permettre de réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

L'entretien ultérieur des ouvrages réalisés sera à la charge de la Commune à l'exception de la chaussée.

La Commune procèdera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et reversera, à titre gratuit, le foncier acquis dans le domaine public routier du Département.

Ce rapport est sans incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL